

fort peu prisées. On se devait donc de réduire sensiblement les effectifs des Forces armées et de les dispenser de certaines tâches au pays et à l'étranger. Bien qu'appliquée pour des raisons d'ordre pratique plutôt que théorique, cette solution a donné lieu à un réajustement important de notre politique en matière de défense, avec toutes les implications que cela suppose au niveau de la politique intérieure et étrangère.

Continuité de la politique

Pour prendre les difficiles décisions qui s'imposent, le Gouvernement entreprend, en décembre 1974, une Révision de la structure de la Défense. Son mandat précise qu'on ne remet pas en question les éléments de base de la politique énoncée dans le Livre blanc sur la Défense (1971), de même que les quatre grands rôles des Forces armées, à savoir la protection de la souveraineté canadienne, la défense de l'Amérique du Nord, la participation à l'OTAN et le maintien de la paix. L'étude portera plutôt sur les modalités d'application et les sommes à investir. Compte tenu de la nécessité de limiter les ressources consacrées à la Défense, il s'agit de spécifier quelles tâches on devrait dorénavant confier aux Forces armées et quelles ressources (hommes et équipement) leur seraient nécessaires pour s'en acquitter convenablement. La Révision doit non seulement déterminer s'il existe des cas de double emploi et si on peut y remédier, mais aussi cerner les nouvelles tâches dont il faudrait s'acquitter, compte tenu de l'évolution de la situation nationale et internationale. Enfin, il faut évaluer les ressources nécessaires à l'exécution des tâches convenues pour que le Gouvernement puisse déterminer si elles peuvent être assumées, vu ses autres priorités.

Le personnel du ministère de la Défense a fait la majeure partie des travaux de préparation de la Révision, travaux dont les résultats ont été présentés au Cabinet par le ministre de la Défense nationale. Toutefois, puisque les décisions prises allaient influencer de nombreux secteurs de la politique gouvernementale, des représentants du Bureau du Conseil privé, du ministère des Affaires extérieures et du Conseil du Trésor ont participé à tous les stades de l'étude. D'ailleurs, on a demandé au ministère des Affaires extérieures de rédiger un document d'évaluation générale du contexte international dans lequel s'inscrira l'application de ces décisions.

Tout au long de la période de l'après-guerre, le Canada a fermement soutenu l'approche collective de l'OTAN en ma-

tière de défense; il a collaboré avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord et contribué, plus que tout autre pays, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement doit décider si le Canada continuera d'affecter des ressources importantes à ces diverses composantes de la sécurité internationale. Une décision affirmative serait coûteuse, puisqu'elle exigerait le maintien des effectifs des Forces armées à un certain niveau, et que dans nombre de cas, l'équipement et l'entraînement nécessaires sont différents de ceux qui correspondent aux besoins proprement canadiens.

La mise en branle de la Révision de la structure de la Défense au début de 1975 a suscité l'intérêt et la préoccupation de nombreux alliés du Canada. Puisque le Gouvernement avait terminé, dès 1971, un réexamen en profondeur de sa politique en matière de défense, nos alliés ne voyaient pas très bien l'objet de la Révision, sinon de justifier d'autres coupures à notre programme de défense. Il nous l'ont fait savoir clairement par les voies diplomatiques normales, lors de visites ministérielles à Ottawa et au cours des séjours du premier ministre en Europe. Nos alliés souhaitent et voulaient nous voir continuer de contribuer à la cause de la sécurité internationale dans la mesure de nos compétences et de nos ressources. Étant donné la vigueur et la fréquence avec lesquelles ils ont exprimé leur point de vue, il est vite devenu évident que les résultats de la Révision de la structure de la Défense auraient autant d'incidence sur notre politique étrangère que sur notre politique de défense.

Les futures relations du Canada avec la Communauté européenne et la possibilité de négocier avec elle un lien contractuel étaient alors des aspects particulièrement importants de notre politique étrangère. Bien que les Neuf n'aient jamais fait un rapprochement explicite entre l'évolution de nos relations avec eux et notre participation future à l'OTAN, il nous était difficile de ne pas considérer comme inévitable l'existence d'un tel rapprochement. On s'imaginait mal que les Européens puissent répondre favorablement à notre requête de relations privilégiées si notre intérêt pour une question aussi vitale pour eux que la sécurité européenne ne motivait pas le Canada à maintenir sa participation au dispositif de défense collective de l'Europe. Il fallait aussi tenir compte des répercussions qu'auraient nos décisions en matière de défense sur nos relations avec les États-Unis.

Sans oublier, bien sûr, quantité d'autres questions. Comment le Canada voit-il la situation internationale sous le rapport